

CONSEIL

Cent quatorzième session

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À LA CENT QUATORZIÈME SESSION DU CONSEIL

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À LA CENT QUATORZIÈME SESSION DU CONSEIL

Introduction

1. Alors que l'année 2023 touche à sa fin, et dans l'attente d'un rapport annuel plus détaillé qui sera examiné par le Comité permanent des programmes et des finances en juin 2024, le présent rapport fournit des informations préliminaires sur les efforts fournis par l'OIM pour réaliser le potentiel qu'offre la migration tout en aidant les plus vulnérables dans le monde.
2. En 2023, l'OIM a connu un changement de direction. Le mandat de M. António Vitorino, qui a dirigé l'Organisation pendant cinq années de croissance organisationnelle, est arrivé à son terme. En juillet, Mme Amy E. Pope a été élue en qualité de Directrice générale par les États Membres de l'OIM, devenant ainsi la onzième personne à occuper ce poste. Elle a pris ses fonctions le 1^{er} octobre. Pendant la période de transition, un vaste processus de consultation a été mené avec des parties prenantes internes et externes afin de définir les priorités organisationnelles pour le prochain cycle de planification stratégique, qui couvre la période 2024-2028.
3. Ces consultations mondiales ont mis en évidence plusieurs domaines programmatiques prioritaires, y compris les suivants : sauver des vies et protéger les migrants ; trouver des solutions aux déplacements en accordant une attention particulière aux réponses à la migration climatique ; et faciliter des voies de migration régulières. La nouvelle Administration a déjà entrepris d'examiner les structures et processus internes de l'Organisation afin de veiller à ce qu'elle dispose des capacités nécessaires pour aider ses États Membres à surmonter ces défis et d'autres défis liés à la migration.
4. Les dépenses de l'OIM devraient s'élever à plus de 3 milliards de dollars É.-U. cette année, et ses effectifs devraient atteindre 20 500 personnes d'ici à la fin de l'année. En tenant compte des agents contractuels, ce chiffre serait porté à plus de 30 000 personnes. Cependant, les processus budgétaires et stratégiques n'ont pas progressé au même rythme et ne sont pas adaptés à l'ampleur et à la portée actuelles des opérations de l'OIM. Pour que l'OIM puisse atteindre ses objectifs, il est essentiel de poursuivre la mise en œuvre des réformes budgétaires qui ont été approuvées et sont énoncées dans la résolution n° 31 du Comité permanent des programmes et des finances adoptée le 28 juin 2022 et de suivre une approche plus stratégique en ce qui concerne la croissance de l'Organisation. Les efforts de mise en œuvre de ces réformes budgétaires entrepris en 2023 seront intensifiés en 2024.
5. Des évaluations externes récentes, telles que celles réalisées par le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN), l'Australie et le Royaume-Uni mettent en lumière que la dépendance excessive à l'égard du financement de projets freine la croissance stratégique de l'Organisation. Une augmentation des contributions sans affectation spéciale ou à affectation relativement non contraignante permettrait à l'OIM de faire face à certaines de ces difficultés sans qu'un changement de modèle budgétaire global soit nécessaire et irait dans le sens du modèle de financement souple, dynamique et fondé sur l'imputation des dépenses au budget des projets que les États Membres de l'OIM apprécient tant et dont les avantages sont bien établis.
6. L'Administration remercie sincèrement les États qui versent déjà des contributions sans affectation spéciale ou à affectation relativement non contraignante et invite les autres à envisager ce type de contribution. Cette année, de précieuses contributions sans affectation spéciale ont été versées par les États suivants : Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Irlande, Norvège, Philippines, Qatar, République de Corée, Royaume des Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

Sauver des vies et protéger les migrants

7. En 2023, l'OIM s'est de nouveau trouvée en première ligne des interventions menées en réponse aux crises dans le monde. Alors que la guerre en Ukraine se poursuit, l'OIM est venue en aide à 5,4 millions de personnes, en offrant une aide humanitaire vitale, ainsi qu'une protection et une aide au transport en Ukraine et en Europe. Plus récemment, l'Organisation a mobilisé 18 camions transportant des fournitures essentielles et a prépositionné plus de 189 000 autres articles pour venir en aide aux populations touchées à Gaza.

8. L'OIM fait face à de nouvelles situations préoccupantes, les crises en République démocratique du Congo, au Niger et au Soudan entraînant des conséquences dévastatrices pour les populations locales. Elle continue également d'intervenir dans le contexte de nombreuses autres crises prolongées, comme en Afghanistan et en République arabe syrienne où des millions de personnes ont toujours désespérément besoin de protection et d'aide humanitaire. En Haïti, l'OIM assure une meilleure protection et de meilleures conditions d'hébergement à des dizaines de milliers de personnes nouvellement déplacées en raison de la violence en bande organisée.

9. De nombreuses opérations menées par l'OIM en faveur de communautés touchées par des déplacements internes prolongés et répétés demeurent largement sous-financées. Par exemple, l'OIM intensifie les efforts qu'elle fournit face à la crise qui persiste en République démocratique du Congo. Or, alors même qu'un nombre sans précédent de personnes sont déplacées à l'intérieur de leur propre pays, moins de la moitié des fonds demandés ont été reçus.

10. En 2023, des millions de personnes ont été contraintes de quitter leur foyer en raison de catastrophes soudaines. La solide présence opérationnelle de l'OIM permet à l'Organisation d'intervenir rapidement et directement en cas de catastrophe à évolution rapide et de contribuer à des interventions humanitaires plus vastes.

11. Selon l'Observatoire des situations de déplacement interne, les inondations, les tempêtes, les incendies de forêt et autres catastrophes météorologiques entraînent aujourd'hui un plus grand nombre de déplacements internes que les conflits et la violence. Étant donné que les effets du changement climatique accroissent la fréquence des catastrophes, l'OIM veille à élaborer des systèmes qui permettent de répondre efficacement aux besoins humanitaires supplémentaires et à les transposer à plus grande échelle.

12. L'OIM a été l'un des premiers acteurs humanitaires à fournir une aide aux victimes du tremblement de terre qui a frappé le nord-ouest de la République arabe syrienne, en recourant à sa chaîne d'approvisionnement et à ses capacités logistiques existantes en Türkiye pour faciliter la fourniture transfrontalière d'une aide vitale. En Libye, l'OIM a appuyé la réponse collective aux inondations en utilisant les outils de la Matrice de suivi des déplacements pour se faire une idée de l'emplacement, du nombre et de la situation des personnes déplacées.

13. Afin de gérer le nombre sans précédent de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays en Somalie, l'OIM a mis en place son système d'enregistrement et de vérification biométriques et s'en sert pour enregistrer tous les bénéficiaires de l'aide de l'OIM dans le pays. Le système est utilisé par l'OIM dans certains pays dans le cadre de ses activités d'enregistrement biométrique et à l'appui de la gestion des données des bénéficiaires. Il vise à éviter les doubles emplois dans la fourniture de l'aide et à garantir le principe de responsabilité.

14. Dans le contexte de la mise en œuvre d'activités de gestion humanitaire des frontières dans les zones frontalières en République arabe syrienne et en Ukraine, l'OIM a adopté une approche intégrée de la gestion des frontières et favorisé une coordination et une coopération efficaces entre

les autorités frontalières, les services d'immigration et les acteurs concernés. Ainsi, des activités transfrontalières efficaces en matière de protection ont pu être menées et une aide humanitaire ainsi qu'une aide au transport sûr et ordonné ont pu être fournies.

**Encadré 1. Système intelligent d'enregistrement de données énergétiques
– République arabe syrienne et Türkiye**

Dans les contextes humanitaires, le manque de données peut entraver les efforts visant à optimiser la consommation énergétique. Le [système intelligent d'enregistrement des données énergétiques de l'OIM](#) permet de relier l'énergie durable, les données et l'impact humanitaire en offrant un appareil compact, peu coûteux et facile d'utilisation qui enregistre les données énergétiques.

Conçu par le Centre d'innovation au service de la résilience à Gaziantep (Türkiye), il permet aux organismes d'accroître l'efficacité et la durabilité de la consommation énergétique dans les contextes humanitaires. Pendant l'intervention menée en réponse au tremblement de terre en République arabe syrienne et en Türkiye, le système a été utilisé pour fournir avec efficacité de l'eau potable en assurant le fonctionnement 24 heures sur 24 des systèmes de purification de l'eau.

15. L'OIM a continué de participer activement aux activités de coordination sectorielle menées par le Comité permanent interorganisations à l'échelle mondiale et nationale afin de faire en sorte que les interventions répondent aux besoins des migrants et des personnes déplacées dans le contexte de situations d'urgence. En sa qualité d'organisme co-chef de file du Groupe mondial de la coordination et de la gestion des camps, l'OIM s'emploie, en collaboration avec les membres du Groupe, à élaborer en permanence des orientations et des outils pour faire face au nombre accru de personnes vivant dans des camps et des lieux assimilables à des camps.

16. L'Unité chargée de la coordination et de la gestion des camps a élargi les fonctionnalités du système [Zite Manager](#) de retour d'information, qui assure aujourd'hui le traitement mensuel de plus de 20 000 éléments d'information communiqués par les communautés dans le cadre de neuf interventions humanitaires, ce qui en fait le plus grand système de retour d'information humanitaires par les communautés. Ce système assure le suivi des informations communiquées depuis le moment où elles sont reçues jusqu'au moment où une réponse est donnée. Les données sont utilisées pour identifier les tendances et les besoins émergents dans les sites de déplacement grâce à des analyses sectorielles et à base locale en temps réel, ce qui permet de renforcer la responsabilité à l'égard des populations touchées.

17. L'OIM a œuvré avec un nombre croissant de partenaires locaux dans le monde entier, qui contribuent de manière déterminante à la bonne fourniture de l'aide humanitaire, notamment dans les zones difficiles d'accès. Au titre de l'engagement qu'elle a pris dans le cadre du Grand Bargain (pacte relatif au financement de l'action humanitaire), elle a continué de renforcer les efforts d'ancrage local afin d'assurer l'adoption d'approches cohérentes qui favorisent l'autonomisation des communautés et facilitent l'accès des acteurs locaux au financement.

18. Dans le cadre des efforts déployés pour donner aux acteurs nationaux et locaux les moyens de mener les interventions mises en œuvre en réponse aux déplacements, l'OIM a, en 2023, appuyé quatre projets pilotes visant à adapter la coordination et la gestion des camps au contexte local au Bangladesh, au Costa Rica, en Éthiopie et en Indonésie.

19. Le nouveau Manuel de gestion des partenariats d'exécution de l'OIM tient compte du fait que l'Organisation intervient dans divers contextes et que ses partenaires comprennent tant des petites organisations locales que des gouvernements et les organisations internationales de la société civile

les plus importantes. Il couvre les partenariats humanitaires de l'OIM et contribuera de manière déterminante au renforcement et à la diversification des partenariats dans tous les aspects de l'action de l'Organisation.

20. L'OIM a fait en sorte que la protection et les principes humanitaires soient intégrés dans toutes les interventions pour veiller à assurer la sécurité et la dignité, éviter de nuire et garantir un accès approprié à l'aide à toutes les personnes dans le besoin, sans discrimination, même dans les situations les plus difficiles. L'OIM et ses partenaires humanitaires ont joué un rôle décisif dans la réduction des risques en matière de protection auxquels sont exposées les personnes et les communautés touchées par des crises, en particulier les populations mobiles et déplacées.

Encadré 2. Campagne « regarde à nouveau » – Ukraine

L'OIM continue de fournir une aide humanitaire dans toute l'Ukraine et dans les pays voisins. Récemment, elle a utilisé les médias traditionnels et les médias sociaux à l'appui de ces efforts, notamment dans le cadre d'une campagne de sensibilisation intitulée « [Regarde à nouveau](#) ».

Cette campagne invite instamment la population ukrainienne à faire preuve de vigilance en cas d'offre d'emploi ou de logement intéressante qui pourrait conduire à l'exploitation, et donne des exemples de procédés courants utilisés par les recruteurs pour entraîner des personnes dans l'exploitation à des fins de travail, l'exploitation sexuelle et la mendicité forcée. À ce jour, l'OIM est venue en aide à 296 survivants de la traite d'êtres humains en Ukraine cette année, et près de 20 000 survivants ont bénéficié d'une aide depuis 2000.

Trouver des solutions aux déplacements

21. La migration est non seulement une échappatoire à des situations de crise, mais aussi un moyen de renforcer la résilience et de promouvoir le développement dans les communautés en proie au changement climatique, à un conflit, à l'instabilité et au sous-développement. L'OIM collabore étroitement avec les États Membres, les organisations de la société civile et les communautés pour élaborer des solutions qui améliorent la résilience et permettent aux communautés de s'adapter à un monde instable et en évolution rapide.

22. L'OIM participe à l'initiative pilote menée dans le cadre du Programme d'action du Secrétaire général sur les déplacements internes visant à élaborer, dans 15 pays, des stratégies chiffrées pilotées par l'État et portant sur les solutions durables à mettre en place, ainsi que des plans de financement. Grâce notamment à des détachements, l'Organisation apporte aux responsables des équipes de pays des Nations Unies un appui à la coordination des efforts visant à mettre en place des solutions durables à l'échelle nationale et régionale. Par ailleurs, l'Organisation mène actuellement des discussions sur l'établissement d'accords et de cadres de partenariats institutionnels avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Programme des Nations Unies pour le développement, ONU-Habitat, le Programme alimentaire mondial et d'autres organismes en vue d'intensifier la collaboration autour du Programme d'action.

23. Afin de s'adapter à l'évolution de contextes en mutation rapide et de répondre à la nécessité d'élaborer en permanence de nouvelles solutions, l'OIM renforce la production d'éléments factuels et de données et transforme les systèmes de données, ce qui permet à l'Organisation et à ses partenaires d'être mieux à même de faire face aux défis que pose la migration au 21^e siècle. La capacité de l'OIM de réunir les spécialistes et les praticiens de la migration les plus éminents joue un rôle essentiel dans ces efforts.

Encadré 3. Rapport PROGRESS – Nouvelle publication annuelle phare

L'OIM intensifie sa collaboration avec les milieux universitaires pour favoriser des analyses exploitables. L'OIM et l'Institut pour l'étude des migrations internationales de l'Université de Georgetown ont lancé la première édition du rapport mondial périodique sur l'état d'avancement des solutions aux déplacements internes (rapport PROGRESS). Ce rapport fournit des éléments factuels et des analyses d'intérêt opérationnel centrés sur les personnes permettant aux personnes déplacées de s'orienter vers des solutions durables. Il préconise de passer d'une approche axée sur « le moment où le déplacement prend fin » à une approche axée sur « le moment où les solutions débutent » et met en relief certains des facteurs clés qui influent sur le processus de mise en place de solutions, comme la durée du déplacement, le logement et les effets du changement climatique. Le rapport présente un ensemble unique de données quantitatives et qualitatives et englobe des informations provenant de discussions en groupe réunissant plus de 570 personnes déplacées, personnes de retour et représentants de communautés d'accueil dans 10 pays, ainsi que de consultations avec des États Membres.

24. Pour contribuer au Sommet sur les objectifs de développement durable de 2023, le Dialogue international sur la migration, qui est la principale enceinte de dialogue sur les politiques migratoires de l'OIM, a tenu sa première session de 2023 sur le thème suivant : Mise à profit de la mobilité humaine à l'appui des objectifs de développement durable. Une manifestation parallèle a ensuite été organisée sur cette question à l'occasion de la réunion 2023 du Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

25. Ces manifestations ont ouvert la voie à la publication du rapport phare intitulé *Leveraging Human Mobility to Rescue the 2030 Agenda*, qui a coïncidé avec le Sommet sur les objectifs de développement durable de 2023. Ce rapport – rédigé en collaboration avec des entités de recherche de renom – montre comment la migration concourt au développement durable et comment, en adoptant les bonnes mesures, ces contributions peuvent être mises à profit pour réaliser les objectifs communs de la communauté internationale pour 2030 et au-delà.

26. L'OIM a également lancé une nouvelle initiative multipartite – le Laboratoire GenMig de recherche stratégique sur le genre et la migration – pour faciliter la formulation de politiques et de mesures fondées sur des éléments factuels qui visent à lutter contre les inégalités entre les genres dans le contexte de la migration. Les partenaires de l'initiative GenMig comprennent des spécialistes des questions de genre, de la migration et de la mobilité issus de gouvernements, d'organisations intergouvernementales, d'organismes des Nations Unies, d'organisations non gouvernementales, de fondations, d'entreprises du secteur privé, d'instituts de recherche et de groupes de réflexion.

27. À l'occasion du Sommet sur les objectifs de développement durable de 2023, l'OIM a organisé une manifestation parallèle en ligne sur le genre, la migration et les ODD présentant les éclairages de pays en développement recueillis dans le cadre de l'initiative GenMig. Cette manifestation a réuni des partenaires clés de l'Initiative, notamment les Gouvernements du Canada et d'Eswatini, ONU-Femmes, l'African Migration and Development Policy Centre, Meta et des chercheurs spécialistes de la migration pour discuter des activités qu'ils mènent sur la question de l'égalité entre les genres dans le contexte de la migration.

28. Dans le domaine du changement climatique, l'OIM contribue à la base d'éléments scientifiques existante afin d'éclairer la mise en œuvre d'interventions stratégiques appropriées et inclusives. Parmi les ouvrages publiés récemment, il convient de citer le rapport de l'Institut mondial des données de l'OIM intitulé *Climate Change and Human Mobility: Quantitative evidence on global historical trends and future projections*, qui porte sur le lien entre le changement climatique, les facteurs socioéconomiques et les interventions en matière de migration.

29. Sur la base de ces éléments et d'autres, l'OIM collabore avec les gouvernements, sur tous les continents et notamment dans le cadre de mécanismes régionaux, à la mise en place de solutions stratégiques concrètes visant à gérer les effets du changement climatique.

Encadré 4. Action climatique régionale

Les ministres des gouvernements de tous les pays d'Afrique ont signé la Déclaration ministérielle élargie de Kampala sur la migration, l'environnement et le changement climatique. Soutenue par l'OIM et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Déclaration est un cadre global orienté vers l'action et piloté par les gouvernements qui aborde, de manière concrète et efficace, la mobilité provoquée par le climat, ainsi que les besoins, les lacunes et les possibilités que présente la mobilité humaine.

La signature de la Déclaration ministérielle a eu lieu en septembre 2023, à l'occasion du Sommet africain sur le climat. En partenariat avec le Bureau de la population, des réfugiés et des migrations des États-Unis, l'OIM a organisé une manifestation en marge du Sommet afin d'inviter des praticiens et des partenaires du développement à appuyer la mise en œuvre de programmes visant à faire face aux défis que pose la mobilité provoquée par le climat.

Le cadre régional sur la mobilité climatique du Pacifique a été adopté d'un commun accord par 18 pays et territoires du Pacifique à la 52^e réunion des dirigeants du Forum des îles du Pacifique tenue du 7 au 9 novembre 2023. L'OIM a soutenu le processus en sa qualité d'organisme chef de file du programme sur la migration et la sécurité humaine dans le contexte du changement climatique dans le Pacifique, qui a fourni les ressources techniques et financières nécessaires pour faciliter l'élaboration du cadre. L'OIM et ses partenaires ont également apporté un appui administratif au groupe de travail intergouvernemental, coprésidé par les Fidji et les Tuvalu, qui a supervisé la rédaction du cadre.

Ce cadre est le premier à s'attaquer de manière globale à la migration, aux déplacements et à la réimplantation planifiée. Il s'agit également d'une initiative phare importante en vue de la réalisation des objectifs énoncés dans la Stratégie pour le continent du Pacifique bleu à l'horizon 2050, qui est le document stratégique à long terme de la région destiné à orienter l'action collective de la région pour les trente prochaines années.

30. L'OIM a redoublé d'efforts pour offrir de nouvelles possibilités de subsistance durables aux personnes qui risquent d'être déplacées ou d'entreprendre une migration dangereuse, ainsi qu'à celles qui sont déjà déplacées et à leurs communautés d'accueil. Ces efforts consistent notamment à créer des entreprises de recyclage de plastique en Somalie, à aider les migrants et les réfugiés vénézuéliens à devenir des entrepreneurs au Guyana et à promouvoir des entreprises durables sur le plan environnemental en Iraq.

31. L'OIM a continué de renforcer son action sur les dimensions de la migration relatives à la jeunesse et de mieux faire entendre la voix des jeunes migrants. C'est pourquoi elle a invité de jeunes dirigeants originaires des différentes régions du monde à se porter candidats pour devenir ambassadeurs de la jeunesse de l'OIM et promouvoir les jeunes et leur inclusion dans la prise de décisions sur des questions relatives à la migration.

32. L'OIM, en partenariat avec le Bureau de l'Envoyée de l'Union africaine pour la jeunesse et la Direction femmes, genre et jeunesse de l'Union africaine, a organisé en août 2023 une consultation de la jeunesse sur la migration à l'échelle continentale. Pendant trois jours, de jeunes parties prenantes et des défenseurs de la jeunesse ont mené des discussions, des réflexions et des analyses critiques sur les questions migratoires les plus urgentes pour l'Afrique, qui ont débouché

sur la [déclaration conjointe de l'OIM et de l'Union africaine en faveur de la jeunesse et l'appel à l'action concernant la migration et les jeunes sur le continent africain](#).

33. En outre, l'OIM innove pour favoriser la mobilisation des groupes de la diaspora en vue d'obtenir des résultats en matière de développement. En 2023, des fonctionnaires de 23 pays ont suivi une formation sur la mobilisation de la diaspora et la manière de mesurer les contributions de celle-ci à l'aide de la Boîte à outils pour une cartographie de la diaspora. Un module de formation en ligne présentant cette méthode unique en son genre est désormais disponible en anglais, en espagnol et en français. En recourant aux mégadonnées et à l'apprentissage automatique, l'OIM a mis à l'essai, en Géorgie et au Kazakhstan, un outil qui permet d'identifier les diasporas en temps quasi réel. Cette initiative a éclairé le premier rapport institutionnel global de cartographie stratégique de la diaspora au Kazakhstan et a contribué à l'amélioration des capacités des spécialistes et au renforcement du discours public sur le potentiel culturel et économique des diasporas.

34. Des facteurs clés qui favorisent la traite d'êtres humains et la migration irrégulière, à savoir la pauvreté et les crises financières, se sont amplifiés dans de nombreuses parties du monde, créant un risque accru d'exploitation, en particulier pour les personnes déjà marginalisées. L'OIM et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ont publié le premier guide technique mondial concernant les données administratives sur la traite des personnes afin de remédier au manque criant d'éléments factuels et d'études de qualité permettant d'élaborer des politiques et des programmes. Des formations sur cette approche harmonisée sont d'ores et déjà assurées à l'intention d'interlocuteurs gouvernementaux.

35. En mars 2023, après des consultations et des échanges avec plus de 6 700 membres du personnel, l'approche de l'OIM en matière de protection et la feuille de route connexe ont été publiées. À ce jour, près de 3 000 membres du personnel ont participé aux webinaires et aux ateliers organisés sur le rôle, l'action et la vision de l'OIM en matière de protection. La mise en œuvre de la feuille de route contribuera à l'objectif que s'est fixée l'OIM de faire de la protection un élément central de toutes ses activités.

36. L'OIM continue de mettre en œuvre des projets de transition et de relèvement, en menant des activités dans les domaines thématiques suivants : stabilisation communautaire ; solutions durables ; consolidation et préservation de la paix ; réduction des risques de catastrophe ; désarmement, démobilisation et réintégration ; prévention de l'extrémisme violent ; rétablissement des droits au logement, à la terre et à la propriété ; réparations et aide humanitaire en faveur des victimes de violations des droits humains ; et soutien en matière électorale.

37. L'OIM a facilité les efforts de réinstallation, d'admission pour motifs humanitaires et de réimplantation. La fourniture d'un appui essentiel aux États qui réinstallent des réfugiés et d'autres personnes au bénéfice d'une protection humanitaire fait partie des principales activités que l'Organisation mène en permanence. L'OIM joue un rôle déterminant dans le processus de réinstallation, notamment en coordonnant les vols de réinstallation, en apportant un appui dans le cadre de la procédure de demande et en proposant des évaluations sanitaires et des séances d'orientation avant le départ.

**Encadré 5. Initiative de coopération en matière de migration et de partenariats
aux fins de solutions durables**

Une nouvelle phase de l'initiative de coopération en matière de migration et de partenariats aux fins de solutions durables (COMPASS) a été confirmée par le Ministère des affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas pour la période 2024-2027. À ce jour, l'initiative COMPASS a joué un rôle important en fournissant des services de protection à plus de 83 000 migrants dans 14 pays partenaires, notamment en vue d'assurer un retour sûr et digne et une réintégration durable. Plus de 2 800 acteurs étatiques et non étatiques ont bénéficié d'activités visant à assurer un développement permanent des capacités dans le domaine de la gestion des migrations, de la protection et de l'aide spécialisée en matière de protection.

En étant centré sur un programme global unique et en privilégiant des interventions de meilleure qualité ainsi qu'une approche plus souple en matière de financement et de mise en œuvre, l'initiative COMPASS propose une nouvelle manière de collaborer afin de garantir la protection et de mettre en place des solutions durables, et sert de modèle à d'autres donateurs souhaitant renforcer les investissements et honorer des priorités stratégiques.

38. L'OIM aide les migrants tchadiens retournant au pays au départ du Soudan en mettant à disposition des abris transitoires et des infrastructures d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène adaptés au contexte, ainsi que des services de santé et de protection, afin d'aider les migrants de retour à se réintégrer dans les communautés. Cependant, au Tchad comme dans d'autres contextes, des efforts supplémentaires doivent être déployés pour investir dans des solutions durables qui prévoient des dispositifs à base communautaire en matière de santé, d'éducation, de moyens de subsistance et de protection au profit des migrants de retour, ainsi qu'un appui destiné aux villages d'accueil.

Faciliter des voies de migration régulières

39. L'OIM joue un rôle clé dans le monde entier en vue de faciliter la réinstallation et des voies complémentaires, le regroupement familial et l'admission de détenteurs de visas d'immigration spéciaux. La réinstallation dans des conditions sûres et dignes des réfugiés et autres personnes au bénéfice d'une protection humanitaire nécessite une approche respectueuse de la dignité humaine et axée sur la protection prévoyant une aide en matière de transport, de santé et d'intégration. L'OIM collabore étroitement avec des gouvernements, le HCR, l'Agence de l'Union européenne pour l'asile, des organisations non gouvernementales et le secteur privé pour offrir des solutions dans des pays tiers aux personnes ayant besoin d'une protection internationale. Compte tenu du manque de solutions disponibles, l'OIM œuvre avec un large éventail de parties prenantes à la réduction des obstacles qui entravent l'accès aux voies régulières, ainsi qu'à l'établissement et à la consolidation de programmes dans ce domaine.

40. Entre janvier et septembre 2023, l'OIM a facilité le transport international de 125 923 réfugiés et autres personnes en situation de vulnérabilité depuis 136 pays de départ vers 30 pays de destination. Parmi les pays de départ, les opérations les plus importantes ont eu lieu dans les pays suivants : Türkiye, Pakistan, Jordanie, Qatar et Liban. Les cinq premiers pays de destination étaient les États-Unis d'Amérique, le Canada, l'Australie, l'Allemagne et la France. Sur le nombre total de bénéficiaires précité, 2 928 personnes nécessitant une protection internationale ont été réinstallées dans 10 pays de destination dans l'Espace économique européen, au départ de Chypre, de la Grèce, de l'Italie, de Malte et de l'Espagne.

41. Dans le cadre de son partenariat de longue date avec le HCR, entre janvier et septembre, l'OIM a facilité la réinstallation de 106 761 réfugiés au titre des programmes de réinstallation des

réfugiés de l'Allemagne, de l'Australie, du Canada, des États-Unis d'Amérique et de la France, en assurant leur transport vers 25 autres pays de destination aux quatre coins du monde. Elle a également apporté une aide au transport à 34 538 Afghans à des fins de réinstallation et d'admission pour motifs humanitaires, ainsi que dans le cadre du dispositif de relocalisation de l'Union européenne et au titre de visas d'immigration spéciaux. Elle a, par ailleurs, facilité la réinstallation de 962 Ukrainiens.

42. En novembre 2023, l'OIM avait procédé à l'évaluation sanitaire de plus de 160 000 réfugiés, principalement en partance pour les États-Unis d'Amérique (60 %) et le Canada (20 %), dans des dispensaires dans 105 pays. Outre les évaluations sanitaires, les activités de réinstallation de l'OIM étaient axées sur la stabilisation et ont consisté à assurer la continuité des soins pour les réfugiés ayant un problème médical grave ; à fournir une aide et des médicaments à quelque 134 000 réfugiés avant leur départ, ainsi qu'à les soumettre à une évaluation visant à déterminer leur aptitude au voyage ; et à assurer la coordination de l'aide au voyage et des escortes médicales offertes à plus de 6 000 bénéficiaires.

43. Depuis 2001, l'OIM a dispensé une formation d'orientation à plus d'un million de migrants, y compris plus de 700 000 réfugiés au cours de leur processus de réinstallation. Pour 2023, les données recueillies dans le cadre des trois plus grands programmes de formation indiquent que le total de 61 000 migrants et réfugiés formés enregistré l'an passé sera égalé ou dépassé. Il convient de souligner le rebond actuel des mouvements, qui laisse entrevoir une évolution positive après les difficultés posées par la pandémie de COVID-19.

44. L'Organisation s'emploie à renforcer la flexibilité et l'accessibilité des voies de migration régulières afin de protéger les migrants et promouvoir le développement, la prospérité et le progrès. Elle continue également d'appuyer l'élaboration et la mise en œuvre d'accords de coopération interétatiques visant à promouvoir la migration régulière.

45. L'OIM a collaboré avec des partenaires au renforcement de la gouvernance coopérative des frontières et de la sécurité dans des zones d'importance stratégique pour la stabilité régionale. Dans ce contexte, l'établissement du mécanisme intégré visant à assurer la stabilité aux frontières en Afrique de l'Ouest contribuera au renforcement de la coopération entre les acteurs participant à la gouvernance et à la sécurité aux frontières dans la région. Ce mécanisme facilitera l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies régionales et nationales destinées à améliorer la gouvernance et la gestion intégrée des frontières afin de garantir une plus grande stabilité aux frontières.

46. En octobre 2023, l'OIM a réuni des représentants gouvernementaux d'Europe, d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Amérique centrale dans le cadre de la conférence sur l'identité juridique et la gestion des retours fondée sur les droits. Les représentations de Cabo Verde, d'El Salvador, de l'Iraq, du Liban, du Mozambique et de la Somalie se sont accordées à dire que la coopération entre les pays d'origine et de destination était nécessaire pour promouvoir la numérisation de leurs systèmes d'identité juridique et de leurs archives nationales, ainsi que pour faciliter une approche fondée sur les droits en matière de gestion des retours.

47. Les 25 et 26 octobre 2023, l'OIM a contribué au 16^e Forum de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) sur les travailleurs migrants consacré au renforcement de l'efficacité des voies de migration légales pour la migration de main-d'œuvre dans l'ASEAN. Pour la première fois, les voies régulières ont été considérées comme une priorité essentielle pour l'ASEAN. Les discussions ont porté sur la nécessité de promouvoir des voies de migration de main-d'œuvre légales inclusives, sûres, abordables, accessibles, efficaces et tenant compte de la dimension de genre, et de les aligner sur les besoins du marché du travail. Les recommandations issues du Forum, qui ont été adoptées par

tous les États membres de l'ASEAN, proposent des mesures concrètes visant à promouvoir des voies légales de migration de main-d'œuvre.

48. Les protocoles de mobilité régionaux et les accords bilatéraux sur la migration, y compris en matière de migration de main-d'œuvre, offrent des solutions pour remédier à la diminution des voies régulières proposées au départ de pays en développement. L'OIM a élargi les activités qu'elle mène avec les gouvernements et le secteur privé sur le lien entre les compétences, l'éducation, la formation et la mobilité de la main-d'œuvre.

Encadré 6. Initiative Talents déplacés pour l'Europe

L'initiative Talents déplacés pour l'Europe a facilité l'identification de talents qualifiés déplacés en Jordanie et au Liban et a rendu possible le recrutement de ces talents par des employeurs en Belgique, en Irlande, au Portugal et au Royaume-Uni. Cette initiative permet aux employeurs d'accéder à une réserve internationale de talents inexploités comptant de plus de 65 000 profils.

Ce type de voies de mobilité de la main-d'œuvre qualifiée répond aux besoins des employeurs et concerne donc tous les secteurs qui souffrent de pénuries de main-d'œuvre. Il met à disposition non seulement des compétences, mais aussi des éclairages uniques, des expériences diverses et des travailleurs très motivés.

49. Les données montrent que les voies irrégulières sont souvent plus rapides et moins coûteuses que les voies régulières, ce qui encourage les migrations dangereuses et le trafic illicite de migrants. Pour lutter contre ce phénomène, l'OIM met au point des solutions numériques qui permettent aux candidats à la migration d'accéder à des voies de migration plus efficaces et plus économiques. Par exemple, la plateforme PATH (Pathways Assistance Tracking Hub), qui sert de pôle d'assistance et de suivi des voies de migration, a été élaborée sur mesure par l'OIM pour la mise en œuvre de l'initiative américaine Safe Mobility Offices (bureaux favorisant une mobilité sûre). Il s'agit d'un outil informatique permettant d'enregistrer et de traiter les profils des bénéficiaires remplissant les conditions requises, ainsi que d'orienter ces derniers vers les voies existantes de migration régulières à destination des États-Unis d'Amérique, et éventuellement vers des voies de migration régulières à destination du Canada et de l'Espagne.

50. La plateforme répond aux besoins suivants : respecter des délais serrés ; assurer la transparence des exigences et des processus ; permettre le recours à plusieurs lieux d'exécution disposant de flux, d'agents et de procédures différents ; et protéger des données extrêmement sensibles. Elle peut être adaptée pour répondre aux exigences de tous les gouvernements en matière d'accès à des voies de migration régulières et de traitement, ainsi que pour favoriser des liens avec des acteurs non gouvernementaux, tels que les partenaires d'exécution et les agences chargées de l'emploi et du recrutement.

51. Une composante essentielle de la mission de l'OIM consiste à favoriser une bonne gouvernance des migrations. Le rôle de l'Organisation au sein du système des Nations Unies, notamment au titre de ses fonctions de coordination du Réseau des Nations Unies sur les migrations, lui permet d'apporter une contribution importante à cet égard, notamment dans le contexte de la promotion du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du soutien apporté aux gouvernements dans la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, ainsi que d'autres cadres mondiaux et régionaux pertinents.

52. Le programme relatif aux indicateurs de gouvernance des migrations est l'initiative phare de l'OIM, dont l'objectif est de permettre aux gouvernements de procéder à des évaluations de leurs politiques, lois et cadres existants en matière de migration, afin de favoriser le changement. Ce

programme permet aux gouvernements de disposer d'une base commune pour discuter des possibilités et des difficultés que présente la migration, et de prendre part aux processus mondiaux, tels que le Pacte mondial et les objectifs de développement durable.

53. De nombreux pays prennent aujourd'hui des mesures en se fondant sur les conclusions des évaluations dont ils ont fait l'objet. Par exemple, en réponse à une lacune identifiée dans le cadre de l'évaluation fondée sur les indicateurs de gouvernance des migrations, l'OIM et le Gouvernement de Maurice ont collaboré au renforcement de la gestion des migrations soucieuse des questions de genre, en s'intéressant en particulier à la migration interne. Aux Îles Marshall, l'évaluation a contribué à l'intégration de la mobilité climatique dans le plan national d'adaptation et dans d'autres cadres politiques clés.

Faits nouveaux institutionnels

54. Le maintien de la souplesse et de la réactivité de l'OIM dépend de la capacité des fonctions administratives et de soutien de l'Organisation à travailler de manière de plus en plus efficace et efficiente. L'OIM reste fermement résolue à intégrer des pratiques et des processus de gestion des risques dans toute l'Organisation, tout en modifiant bon nombre de ses pratiques institutionnelles.

55. Les examens externes indépendants menés à l'échelle de l'Organisation en 2023, notamment l'évaluation du MOPAN et l'évaluation des garanties de l'Organisation au niveau central effectuée par le Ministère des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement, ont reconnu les avancées importantes réalisées dans le renforcement des systèmes et processus organisationnels de l'OIM, en notant que le Cadre de gouvernance interne a joué un rôle déterminant à cet égard.

56. Trois ans après la publication du plan de travail sur l'application du Cadre de gouvernance interne, des produits ont été obtenus au titre des cinq objectifs du Cadre de gouvernance interne : a) renforcer la responsabilité ; b) améliorer l'efficacité opérationnelle et la capacité de réaction ; c) accroître la transparence ; d) renforcer l'impact des effets directs de projet ; et e) assurer une plus grande cohérence et une meilleure harmonisation.

57. En 2023, l'OIM a continué de bénéficier des gains d'efficacité réalisés grâce à l'automatisation des processus opérationnels mise en place au titre du Cadre de gouvernance interne. Des tâches effectuées manuellement sur support papier et qui prenaient beaucoup de temps ont été remplacées par des systèmes automatisés en ligne, ce qui a permis de réaliser d'importants gains de temps tout en réduisant le risque d'erreur humaine ou de mauvaise administration au minimum.

58. L'optimisation de la gestion de la chaîne d'approvisionnement au sein de l'Organisation a conféré à celle-ci une souplesse accrue, comme en atteste l'amélioration de la mobilisation des ressources à l'échelle mondiale en réponse aux crises en Türkiye et en Ukraine. Malgré des conditions difficiles, l'OIM a réduit les délais de traitement à l'échelle mondiale d'environ 7 %, avec un délai moyen de traitement de 3,54 jours en 2022 contre 3,8 jours en 2021.

59. L'OIM progresse dans la recherche d'une approche plus stratégique à appliquer dans le cadre de ses activités, tout en renforçant sa capacité à obtenir des résultats. Une étape importante a été franchie dans la mise en œuvre du Cadre stratégique de résultats, qui englobe tous les domaines programmatiques, priorités transversales et domaines de gestion privilégiés de l'Organisation, avec le lancement d'une version pilote dans 13 bureaux de pays.

60. L'OIM est résolue à améliorer la transparence, comme en témoigne la note qu'elle a obtenue au tableau de bord de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide, qui est passée de 62 en 2020 à 96 en 2023. Ce résultat souligne l'attachement de l'Organisation à cette initiative mondiale, qui vise à accroître la transparence des efforts humanitaires et de développement déployés pour lutter contre la pauvreté et les crises.

61. Les réformes budgétaires approuvées par l'adoption de la résolution n°31 du Comité permanent des programmes et des finances du 28 juin 2022 ont largement contribué à remédier aux limites du financement de la structure de base. Ainsi, en 2023, l'OIM a pu prendre des premières mesures afin d'investir dans une stratégie relative au secteur privé et de la mettre en œuvre, ainsi que de créer un programme d'ambassadeurs itinérants.
62. La Stratégie de mobilisation du secteur privé pour la période 2023-2027 a été publiée au début de l'année 2023. Elle présente un plan quinquennal visant à : nouer des partenariats avec le secteur privé pour favoriser un changement dans les valeurs et pratiques d'entreprise ; renforcer la protection des droits des migrants ; créer des partenariats techniques innovants ; et amplifier les financements souples permettant d'appuyer la mise en œuvre des programmes.
63. En 2023, des partenariats avec le secteur privé ont été noués et renforcés, notamment avec Microsoft et Amazon. Les objectifs de ces partenariats sont divers et consistent notamment à renforcer les voies régulières grâce à la technologie et à l'innovation et à améliorer la réponse que l'Organisation peut fournir dans des situations d'urgence au moyen de dons en nature.
64. Cette année, l'OIM devrait recevoir plus de 44 millions de dollars É.-U. de fonds sans affectation spéciale des pays suivants : Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Irlande, Norvège, Philippines, Qatar, République de Corée, Royaume des Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Suisse. Il s'agit du montant le plus élevé de fonds sans affectation spéciale reçus dans l'histoire de l'Organisation. Les fonds sont investis de manière stratégique, notamment pour soutenir les activités de l'OIM dans le domaine du changement climatique et de la mobilité humaine, renforcer les fonctions d'enquête, mettre en œuvre le Cadre de gouvernance interne, financer le Secrétariat du Réseau des Nations Unies sur les migrations, et renforcer les capacités de l'Organisation en matière de préparation et de réponse aux situations d'urgence.
65. Le Bureau de l'Inspecteur général est confronté à un arriéré d'affaires traitées par la fonction d'enquête au stade de la réception. En raison de la hausse des demandes de services qui sont adressées à la fonction d'enquête, des fonds lui avaient été alloués dans le Programme et Budget pour 2023 et au titre du Cadre de gouvernance interne aux fins de la création de postes additionnels. Cette fonction compte désormais 21 postes.
66. La principale tâche en suspens du Cadre de gouvernance interne est l'initiative relative à la réorganisation du mode de fonctionnement, qui comprend l'introduction d'un nouveau système de planification des ressources d'entreprise. Le déploiement du nouveau système doit avoir lieu au milieu de l'année 2024 pour permettre à Oracle Consulting d'achever sa mission dans le respect du calendrier et des exigences de qualité de l'Organisation.
67. Pour ce qui est des étapes suivantes, la prochaine phase du programme de réformes mené au titre du Cadre de gouvernance interne visera à consolider les efforts déjà déployés, à répondre aux besoins restants de l'Organisation et à continuer d'améliorer sa façon de travailler. Il s'agira de mettre à profit les résultats obtenus et les enseignements tirés au cours des trois années écoulées pour donner à l'OIM les moyens de mieux répondre aux besoins des parties prenantes.
68. Si l'Organisation est heureuse de constater les progrès accomplis au titre du Cadre de gouvernance interne et d'autres initiatives, les évaluations menées par le MOPAN, le Royaume-Uni et la nouvelle administration de l'OIM ont mis en évidence des domaines dans lesquels des améliorations peuvent être apportées. Ces améliorations portent notamment sur la nécessité d'élaborer un plan stratégique et un cadre d'information plus approfondis, d'améliorer la dotation en ressources de la structure de base et d'accroître les fonds sans affectation spéciale et souples.

69. L'élaboration du plan stratégique pour la période 2024-2028 a commencé en juillet 2023 et s'appuie sur de vastes consultations menées avec les États Membres, la société civile, les acteurs du secteur privé, les milieux universitaires et les membres du personnel de l'OIM, à tous les niveaux de l'Organisation. Une approche plus stratégique permettra à l'OIM et à ses partenaires d'aller au-delà de la réponse aux crises pour les anticiper, de ne pas simplement accepter les discours mais de les façonner, et de ne plus seulement répondre aux besoins immédiats mais de privilégier des solutions à long terme.

70. L'OIM s'est associée au réseau UN Advisory Alliance pour procéder à un examen structurel complet du Siège et des bureaux régionaux de l'OIM. Cet examen a été effectué en réponse aux commentaires reçus des membres du personnel de l'OIM – en particulier sur le terrain – qui se sont dits préoccupés par le fait que la structure actuelle n'offre pas une orientation et un soutien stratégiques optimaux, et afin de donner suite aux conclusions des évaluations externes en ce qui concerne la responsabilité, la nécessité de remédier aux chevauchements et aux lacunes, et le besoin d'accroître l'efficacité et l'innovation.

71. Dans le cadre de cette analyse, des consultations sont menées avec les États Membres, d'autres organisations internationales et un grand nombre de membres du personnel. Le réseau UN Advisory Alliance devrait formuler des recommandations sur la nouvelle structure du Siège avant la fin de l'année 2023 et des recommandations concernant les bureaux régionaux sont attendues pour la fin du premier trimestre de 2024.

72. Dans la perspective de la finalisation de la stratégie de l'OIM axée sur les personnes, un certain nombre de réformes concernant le lieu de travail ont été mises en œuvre, notamment la refonte de la Réserve d'affectation, une initiative qui vise à améliorer la diversité parmi les effectifs de l'OIM, la planification des successions et les capacités de direction en évaluant des candidats qualifiés qui sont prêts à rejoindre la prochaine équipe dirigeante de l'Organisation et en s'attachant plus particulièrement à identifier des candidats ressortissants d'États Membres sous-représentés ou non représentés.

73. Une proposition institutionnelle de réforme contractuelle au sein de l'OIM a été approuvée afin de simplifier et de rationaliser le grand nombre de types de contrat de travail existants. L'Organisation ne comptera plus que 9 types de contrat (contre 18 à l'heure actuelle), dont 4 types de contrat conférant la qualité de membre du personnel et 5 types de contrat de personnel affilié. Cette initiative permettra à l'Organisation d'attirer des talents et de les retenir.

74. Le mandat du Vérificateur général des comptes du Ghana, qui assure les fonctions de Vérificateur externe des comptes de l'Organisation, prendra fin à la clôture des comptes de l'exercice 2024. L'Administration remercie le Gouvernement du Ghana et invite les États Membres intéressés à répondre à l'appel à candidatures qui sera lancé dans les mois à venir.

Orientations futures

75. Sous la direction de sa nouvelle Administration, l'OIM a ajusté ses ressources financières et techniques en fonction de trois domaines programmatiques prioritaires et étroitement liés : sauver des vies et protéger les migrants ; trouver des solutions aux déplacements ; et faciliter des voies de migration régulières. Tout en continuant d'être l'un des principaux organismes intervenant en cas de crise, l'OIM œuvra de plus en plus avec la communauté internationale en vue d'anticiper et d'atténuer les facteurs de déplacement et de migration irrégulière.

76. Les éléments dont on dispose montrent qu'à long terme, les solutions les plus durables sont celles qui permettent la création de voies de migration régulières. De nombreux pays font – ou feront – face à des pénuries de main-d'œuvre pénalisantes et ont besoin d'attirer des travailleurs migrants. Les voies régulières, y compris la liberté de circulation au niveau régional, le regroupement familial et la migration circulaire, permettent de faire en sorte que la migration devienne un aspect essentiel du développement économique et de la protection durables à long terme.

77. Face au défi que représente la migration due au changement climatique, l'OIM est déterminée à œuvrer en étroite collaboration avec les États Membres, le secteur privé, les milieux universitaires, les communautés touchées et d'autres partenaires pour trouver des solutions. L'Organisation alloue davantage de ressources à l'analyse des données pour qu'elle et ses partenaires puissent prévoir et mettre au point des solutions orientées vers l'avenir pour surmonter ce défi avant que des millions de personnes supplémentaires ne soient déplacées.

78. Le budget pour 2024 alloue des fonds supplémentaires au renforcement de certaines composantes clés de la structure institutionnelle de l'Organisation, à savoir les fonctions financières, juridiques et de ressources humaines, ainsi que les bureaux régionaux. Ces ressources supplémentaires contribueront de manière déterminante à la mise en place d'une infrastructure organisationnelle qui permettra à l'OIM de réaliser l'objectif qu'elle s'est fixée de réaliser le potentiel que présente la migration tout en aidant les populations les plus vulnérables dans le monde.